

Politique de formation du Bureau Enquêtes- Accidents

La conduite des enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation, gage de l'atteinte des objectifs de sécurité de l'aviation civile ne saurait être effective sans un personnel administratif et technique compétent. Il en est de même que les enquêteurs et le personnel support doivent être en mesure de démontrer des comportements étayés par des connaissances, des compétences et des attitudes appropriées afin d'être considérés comme compétents pour la réalisation des activités d'enquête.

Le Bureau Enquêtes-Accidents (BEA) s'engage à renforcer les capacités de son personnel et des Enquêteurs techniques en charge de la conduite des enquêtes sur les accidents et incidents et décide de mettre en place une politique de formation qui se décline à travers des programmes et plans de formation.

Le programme de formation du personnel comprend la formation initiale ou de base, la formation en cours d'emploi, la formation périodique et de recyclage et la formation spécialisée et avancée. Ses lignes directrices servent de boussole à la détermination, l'organisation et la mise en œuvre des actions de formation.

Un système de tenue des dossiers de formation du personnel est mis en place au bénéfice du renforcement des capacités dudit personnel.

A l'effet de garantir l'efficacité et l'efficience de cette politique de formation, en tant que Directeur Général, je m'engage à :

- mettre en place un programme de formation et des plans de formation pour chaque membre du personnel ;
- financer et veiller à la mise en œuvre effective des plans de formation du personnel;
- veiller à l'évaluation de l'efficacité des formations réalisées aux fins d'amélioration continue ;
- veiller à la tenue des dossiers de formation du personnel ;
- veiller à la mise à jour régulière de la politique de formation et des documents subséquents pour l'arrimer à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques internationales en la matière et l'adapter à la stratégie nationale et aux objectifs de la République du Bénin en matière de la sécurité aérienne.

Afin d'optimiser les ressources financières et d'augmenter le nombre de bénéficiaires, les formations sur site et la formation progressive des formateurs du Bureau Enquêtes - Accidents sont un impératif.

De même, j'invite l'ensemble du personnel évoluant au Bureau Enquêtes - Accidents à s'impliquer dans cette démarche de perfectionnement des ressources humaines, catalyseur de l'amélioration continue de la sécurité de l'aviation civile.

Le Directeur Général

Paul GONGO

